

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Désignation de représentants au Comité Technique Paritaire : modification

Lors de sa séance du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au **Comité Technique Paritaire**.

Pour mémoire, il est rappelé que le Conseil Municipal compte quatre représentants dans cette instance. Ses représentants sont désignés, titulaires et suppléants, parmi les membres de l'assemblée.

Il est proposé de procéder au remplacement de l'un des membres titulaires, Alain MARTIN-RABAUD par Pascal NICOT. Cette modification, proposée à la demande des intéressés, permet au **Comité Technique Paritaire** de fonctionner avec son effectif complet dans l'attente de son remplacement par le Comité Technique.

En application de la loi, il est procédé à l'élection correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,
- Vu la délibération du 17 avril 2014 par laquelle il a été procédé à la désignation des représentants du Conseil Municipal au **Comité Technique Paritaire**,
- **PROCEDE à l'élection en vue de la désignation de représentants du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire,**
- **DESIGNE, au vu des résultats, Pascal NICOT en remplacement d'Alain MARTIN-RABAUD pour siéger comme titulaire, représentant du Conseil Municipal, au sein du Comité Technique Paritaire de la commune,**
- **PRECISE que les autres membres du Comité Technique Paritaire restent en fonction jusqu'à la création du Comité Technique.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014
- Publication ou affichage le 24/10/2014

Valérie GLATARD, Maire.

